

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 0 1 SEP. 2016 Dossier complet le

0 1 SEP. 2016

N° d'enregistrement 2016 - 2129

1. Intitulé du projet

Restructuration et dévoiement du boulevard des Apprentis

2. Identif	ication du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire		
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur David Samzun - Président		
RCS / SIRET 2 4 4 1 4 0 0 1 6 4	Forme juridique EPCI		

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
infrastructures routières 6° - d : toutes routes d'une longueur inférieure à 3 Km.	Le projet consiste à restructurer environ 300 ml de voie existante et à dévoyer une partie du boulevard sur une longueur de 900 mètres environ, entre deux ronds-points existants. Vu l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, la 6° catégorie d'aménageme concerne les infrastructures routières, et prévoit un examen au cas par cas pour toutes les routes d'une longueur inférieure à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La restructuration et le dévoiement du boulevard des Apprentis est un projet d'infrastructure industrielle structurante qui assure par ailleurs un rôle de pénétrante urbaine Est pour l'agglomération à partir de l'échangeur du "pied pont" sur la RD 392 (route bleue).

Cette infrastructure remaniée doit donc assurer une double fonction Économique & Urbaine :

- maintenir la performance du pôle d'emplois portuaire (6 000 emplois industriels sur la zone industrialo-portuaire)
- accompagner la montée en charge des entreprises industrielles du secteur (sur le seul site industriel STX + 500 emplois en 3 ans à fin 2016)
- permettre aux entreprises de la zone industrialo-portuaire d'assurer leur positionnement « export »
- à horizon 10 ans soutenir des perspectives de développements industriels particulièrement fortes
- garantir la structuration et la sécurité d'une voie primaire d'entrée dans l'agglomération et d'irrigation structurante pour le quartier de Méan-Penhoët. Organiser et sécuriser les déplacements doux.
- traiter l'interface urbaine entre les sites industriels et le quartier de Méan Penhoët
- offrir la possibilité d'accueillir des flux touristiques croissants en sécurité et dans de bonnes conditions de confort
- améliorer la sécurité des salariés et en particuliers les déplacement piétons pour se rendre sur les lieux de travail.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Accompagner l'adaptation de la desserte de Zone Industrialo Portuaire (ZIP) en matière de dessertes terrestres et maritimes Dessertes terrestres :

- relier par un itinéraire routier XXL le site industriel de Montoir de Bretagne au hub maritime de Saint-Nazaire
- doter la zone industrialo-portuaire et ses établissements d'une voie de desserte primaire performante
- sécuriser et autonomiser les accès et dessertes au sein de la zone industrialo-portuaire
- structurer, hiérarchiser et sécuriser la desserte urbaine de l'agglomération et la desserte locale de Saint-Nazaire
- aménager et sécuriser les itinéraires cyclables et touristiques

Dessertes maritimes :

- conforter l'accessibilité maritime aux bassins de Saint-Nazaire et à sa zone industrialo-portuaire
- valoriser l'aménagement du hub maritime de Saint-Nazaire au-delà de sa seule utilisation pour les besoins "Energies Maritimes Renouvelables"

Anticiper les mutations industrielles et accompagner la stratégie des insdustriels

- répondre aux besoins d'extensions et de rationalisations des activités existantes : Stélia, Sides, STX....
- améliorer les relations fonctionnelles entre les entreprises de la ZIP
- permettre le développement des activités en place et faciliter les mutations
- optimiser toutes les surfaces "travaillantes" et les fonciers industriels disponibles pour rationaliser la consommation d'espace, maximiser les emprises valorisables pour le grand Port et externaliser les occupations à faible valeur ajouté.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste

D'une part à construire une chaussée de 900 ml sur des emprises de terre-pleins industriels (cours techniques, espaces de stockages, de stationnements ...) et, par la refonte de parcelles bâties dont les constructions seront dé-construites préalablement aux travaux du boulevard.

Pour cet aspect du projet, la phase de réalisation consiste principalement en des travaux de terrassements, des travaux de construction de nouveaux réseaux (assainissement, eau potable, eaux pluviales, gaz, électricité, télécommunications), la mise en place de mats d'éclairage public, la création d'espaces verts et la pose de mobiliers urbains (notamment dans le cadre de l'aménagement du talus existant), la réalisation de revêtements de voiries (enrobés principalement)...

D'autre part le projet porte sur la restructuration du boulevard existant sur une longueur de 300 ml. lci également, des travaux de terrassements seront réalisés mais dans une moindre mesure étant donné la pré- existence de l'infrastructure.

A la faveur du projet il sera entrepris la réhabilitation des réseaux existants. Ceci induit des travaux de terrassement avec ré-emplois d'un maximum de matériaux. La chaussée sera ensuite recalibrée pour réaliser un nouveau profil en travers et offrir une nouvelle distribution des espaces. Ce nouveau profil en travers s'inscrit dans le gabarit existant ; il s'accompagne de la reprise complète des revêtements des sols. les matériaux en place et en particulier des enrobés sont autant que faire se peut retraités et ré-utilisés.

Cette section fera l'objet d'une rénovation de son éclairage. la Création d'un nouveau réseau télécom (fibre) est également prévu

Compte tenu des enjeux de desserte structurante industrielle et urbaine et de desserte locale, un plan de jalonnement directionnel et une signalétique travaux spécifiques accompagnent les travaux sur toute leur durée.

Le calendrier prévisionnel du projet répond aux enjeux industriels de STX avec comme impératif la coupure des réseaux existants sur le boulevard actuel au droit du chemin de roulement du grand portique en juin 2018. Le portique et sa plateforme de montage allongés ont vocation à entrer en fonctionnement dès décembre 2018. La période totale de chantier s'étend d'avril 2017 à décembre 2018. Un planning de séquencé est joint en annexe 6.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion et l'exploitation de la voie sont assurées par la CARENE qui en sera propriétaire après rachat auprès du Grand Port. Le boulevard sera classé dans le domaine communautaire au titre des voiries d'Intérêt Communautaire.

Le boulevard des Apprentis assure des fonctions logistiques qui imposent une gestion particulière, En effet, la vole est régulièrement empruntée par des colls lourds et colis XXL ce qui nécessite l'occupation temporaire des emprises. Ces fonctions sont délà existantes il n'y a donc pas d'évolution substantielle sur cet aspect.

Des arrêtés de circulation spécifiques seront octroyés aux entreprises et / ou leurs logisticiens pour répondre aux exigences fonctionnelles, de sécurité et de transits Inhérents à ces usages logistiques.

Les points particuliers d'attention identifiés :

- anticipation de la prévenance et informations aux usagers (dates / heures / estimation de durée ..)
- anticipation de mise en place des circuits alternatifs de desserte locale en assurant la coordination avec les autres gestionnaires de voies connexes (département de Loire Atlantique, Ville de Saint-Nazaire et Grand Port)
- sécurité tous usagers et en particulier piétons et 2 roues

En termes de trafics il n'est pas envisagé d'augmentation spécifique du trafic général au-delà des hypothèses habituellement utilisées de + 1% / an (Bd des Apprentis : situation actuelle 5 à 6 000/sens dont 8 % de PL).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s). Aucune En interface du présent projet porté par la CARENE, le Gra par une déclaration d'existence. Le projet du boulevard des Apprentis n'amène pas de modi sur la base d'une démonstration de l'amélioration de la ges A noter également en cours d'élaboration par la Ville de Sa correspondant à un ouvrage identifié dans le SDAP de la V	tive de l'Etat compétente en mand Port engage une déclaration d'existence pour les our fication sur le réseau existant. Cependant, si tel était le cition existante des eaux pluviales. Int-Nazaire son Schéma Directeur des Eaux Pluviales. A fille de Saint-Nazaire.	catière d'envi	ronnement devra	réglementa e concerna	ation loi sur	l'eau eaux impacts
Etude d'impact						4
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les unités	de me	sure util	isées
Grande	urs caractéristiques			Valeu		
Longueur de la voie Surface du projet			1 200 ml de voie au total boulevard existant restruc 2,52 ha d'assiette de proj	cturé)	uveau boul	evard et 300 n
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 °	11 ' <u>32</u> " <u>2W</u> Lat	. <u>47</u> ° _	<u>17 · 22</u>	" <u>9N</u>
Boulevard des Apprentis	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	t d), 8°, 10°, 18	3°, 28° a) et b), 32	° ; 41°	et 42° :	
44 600 Saint Nazaire	Point de départ :		11' 32" 2W Lat			
	Point d'arrivée :		11 ' 01" 0W Lat			
	Tomit d'amvee .	Long		4/		
	Communes traversées :					
	projet situé en totalité sur terr	itoire de la ville	e de Saint Nazaire			
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvre	age existant ?	Oui	X	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact	? Oui		Non	X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été d	autorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra	mme de travaux 2		Oui		Non	X
					iton	
Si oui, de quels projets se compose						
Le projet du boulevard des Apprentis s'inscrit dans une strat d'ouvrages distincts et qui relèvent de démarches spécifique Bien que pouvant être réalisés simultanément avec le boule formulaire "cas par cas" de la part de chaque maître d'ouvra Pour information annexes 7 et 8 (note "ICPE" - STX et note	s, décorrelées sur le plan des procédures (allongement vard des Apprentis, les travaux connus et mentionnés ci	du portique - STX / pe	énétrante Sud -GPM). nt pas de procédures suscep	otibles de n		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. \$	ensibil	ité envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée		
D' autre part, la partie du projet accueillant le bo	ujourd'hui o conservée e oulevard dé nt déconstr	constituées: et restructure vié est forme ruits, de stati	e votre projet ? ée. Cette section est intégralement occupée par la voie et ses annexes (stationnements, trottoirs). ée de terre-pleins industriels (cours techniques / aires de manoeuvre / aires de stockages) ionnements, de voiries 95 % de l'emprise du projet correspond à des emprises déjà imperméabilisées et anthropisées.		
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?		
d'approbation :	PLU de saint Nazaire approuvé le 18 décembre 2009 A noter : Projet de révision arrêté le 28 juin 2016 Règlement UG (vocation économique autours des bassins portuaires)				
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans I	a zone	vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet		
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X			
en zone de montagne ?		X			
sur le territoire d'une commune littorale ?	X				
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	A noter l'appartenance de la commune de Saint-Nazaire au Parc Naturel Régional de Brière (limite du PNRB située à environ 2,5 km)		
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		En cours		

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	TROZUUUZT EStudite de la Luite)
d'un site Natura 2000 ?	X		Natura 2000 "Estuaire de la Loire » environ 400 m. (ZPS FR5210103 Estuaire de la Loire, ZSC FR5200621 Estuaire de la Loire)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?			Information non connue à ce jour. Diagnostic amiante enrobés en cours de passation
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	×		PPRL de la presqu'île Guerandaise - Saint Nazaire approuvé le 13 juillet 2016
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	i Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X			
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
	est-il excédentaire en matériaux ?	X				
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le projet concerne principalement la réalisation de terrassements pour constituer ou restructurer des plates-formes de voiries puis réaliser des revêtements de sol bitumine enrobés. La CARENE fixe le principe d'un maximum de ré-emplois des matériaux en place sur la base d'un CDC prescriptif fixant des niveaux de résultats (criblage en 0/80, aucun mélange avec d'autres matériaux) A ce stade des études, il n'est pas définit les volumes de matériaux non ré employable devant être évacués ni, la quantité de matériaux naturels (granulats principalement) que le projet devra mobiliser.		
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	voir annexe 3 localisation dans l'environnement		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Source de bruit routier au même titre et dans les mêmes proportions de trafic que l'actuel boulevard des Apprentis. La source actuelle -et donc préexistante- est déplacée. Le projet du boulevard (revêtement de roulement, structure des chaussées) et de ses abords (propositions d'aménagements paysagers du merlon et projets de bâtis tertiaires qui seront édifiés selon les rythmes du marché) auront un effet positif sur le bruit émis et sur leur propagation vers les zones habitées (effet d'écran). Les analyses préliminaires et prospectives (cf. annexe 9) montrent un respect des critères acoustiques réglementaires de référence pour ce type de projet (régis par les articles L571-9 et R571-44 à R571-52 du code de l'environnement et à l'arrêté du 5 mai 1995 associé), notamment par rapport aux niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore du boulevard déplacé et restructuré.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X		Le boulevard supporte un réseau d'éclairage public assurant un niveau d'éclairement de 1 CD/ m2 correspondant à 18 lux (conformité Norme EN 13- 201)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Annexe 11 - Atlas de la qualité de l'air 2014
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet n'engendre pas de rejets supplémentaires à ceux déjà existants. Les rejets d'eaux pluviales s'effectuent en totalité dans des réseaux existants pour lesquels le Grand Port Maritime engage une procédure de déclaration d'existence et la Ville de Saint-Nazaire une procédure de SDAP - Annexe 12
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les i	ncidences d	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui ^	Non	Si oui, décrivez lesquelles :
Parmi les	incidences identifié	ies, cette relative à la "commodités du voisinage - source de bruit" apparait la plus sensible. Sur recommandation du comité des procédures, la CARENE et STX
se sont ra		céder à une analyse croisée de leurs études acoustiques respectives afin de vérifier l'incidence globale du projet du boulevard des Apprentis et du projet
_	ue de STX.	
Le projet	de dévoiement et re	estructuration du boulevard des Apprentis est une source de bruit routier, préexistante et déplacée.
Le projet	de prolongement du	u Très Grand Portique (TGP) de STX est une source de bruit industriel, préexistante et déplacée.
Les 2 pro	jets impliquent une	exposition globale dans l'environnement proche sur le plan acoustique. Il a ainsi été réalisé par la CARENE et STX, de manière concertée et avec mise en commun
des infor	mations nécessaires	s, une analyse de l'évaluation globale du bruit dans le voisinage de ces 2 projets (zones habitées du quartier Méan-Penhoët).
II ressort	de cette analyse qu	e le prolongement du TGP de STX, dans son utilisation normale, n'engendre pas de dépassement des critères réglementaires de référence (à savoir les
émergen	ces sonores) pour c	e type de projet (arrêté interministériel du 23 janvier 1997 relatif au bruit émis par les ICPE), en période diurne. Les résultats de l'analyse montrent un faible
dépasser	ment potentiel du cri	itère d'émergence pour la période nocturne, de 1 dB maximum, pour la position du TGP la plus proche des habitations (dernière travée de fosse). Aucun
dépasser	ment n'est observé p	pour les autres positions du TGP. Ce dépassement potentiel est à modérer en regard avec la fréquence d'apparition du fonctionnement du TGP en période
nocturne	dans la dernière tra	vée, à savoir 4*5 minutes maximum (translation du TGP puis descente et montée des panneaux) pendant 16 nuits maximum par an. cf annexe 10
6.3 Les i	ncidences o	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non	Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En premier lieu il est rappelé le cadre général de portage et de mise en oeuvre du projet :

la totalité des emprises est propriété du GPMNSN et fait l'objet d'un rachat par la CARENE. Cette cession a été validée par le Conseil de Surveillance du Grand Port lors des séances des 12 & 28 juin

2016 ainsi que par le Conseil communautaire de la CARENE en date du 28 juin 2016. La maîtrise foncière est dès lors totalement assurée et aucune procédure de DUP ne sera engagée.

Par ailleurs, le Bureau communautaire de la CARENE a approuvé lors de sa séance du 21 juin l'engagement de cette opération sous la maîtrise d'ouvrage de la CARENE ainsi que les objectifs

poursuivis et les modalités de la concertation.

La réalisation d'une étude d'impact est donc exclue au titre d'une éventuelle procédure de DUP.

Le maître d'ouvrage s'est donc attaché à établir une état initial et à évaluer les impacts potentiels sur un certain nombre de thématiques susceptibles de sensibilités au regard du projet.

La sensibilité du projet porte essentiellement sur les nuisances acoustiques. Aussi, c'est sur ce volet que la maître d'ouvrage a considérer nécessaire d'apporter le maximum de données portant sur l'état actuel

et l'état futur sur la base de scénarii ayant permis à la CARENE de prendre les orientations d'aménagement les plus favorables.

Par ailleurs une analyse globale des projets STX & CARENE a été faite (cf. 6.2 et annexes 9 & 10)

En conclusion, compte tenu de l'absence d'enjeux significatifs autre que celui du bruit, dont il a été démontré que les effets sont faibles et exceptionnels, le maître d'ouvrage estime qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

Il est à noter les deux démarches connexes mais non corrélables sur le plan de procédures

- -> mise à jour du dossier ICPE de STX (modification non substantielle)
- -> régularisation des réseaux du GPMNSN par une déclaration d'existence

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publiée ;
- Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
- Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° ef 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : plan - planning (4.3.1)Annexe 7 : note ICPE - STX (4.8)

Annexe 8 : note de procédures - GPMNS (4.8)

Annexe 9 : état initial acoustique et scénari d'aménagement du boulevard - CARENE (HEHO)

Annexe 10 : étude prévisionnelle acoustique - STX (JLBi) Annexe 11 : extrait Altlas de la qualité de l'air 2014

Annexe 12 : principes de collecte et d'écoulement des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT-NAZAIRE

30/08/2016 le,

Signature

